



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 032

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

**Excusés :** Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

**Le secrétariat a été assuré par :** Emmanuel ANGONIN

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Acquisition de la propriété de M. Didier DESCOURS – 22 rue Voltaire**

- Vu le courrier en date du 28 décembre 2022 de M. DESCOURS Didier approuvant la cession à la commune des parcelles cadastrées section AE n°21-22 et 23 d'une contenance de 2 663 m<sup>2</sup> selon les conditions suivantes :

- Sont à la charge de la commune :
  - o Montant de l'acquisition : 5 000 € TTC
  - o Garage existant : création de deux garages pour un véhicule léger pour chaque garage et constitution de deux lots, dont l'un restant la propriété de M. Didier DESCOURS ;
  - o Frais de notaire
- Ces conditions seront portées dans l'acte notarié à établir.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n°21-22 et 23 d'une contenance de 2 663 m<sup>2</sup> à M. Didier DESCOURS – 5, rue de la Barreyre – 43320 LOUDES pour un montant de 5 000 € TTC.
- **DECIDE** de prendre en charge :
  - o Garage existant : création de deux garages pour un véhicule léger pour chaque garage et constitution de deux lots, dont l'un restant la propriété de M. Didier DESCOURS ;
  - o Frais de notaire

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier ;

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,  
Grégoire LONG

